

ÉTAPES À SUIVRE EN CAS DE COMMOTION CÉRÉBRALE DE PATINAGE CANADA

1

Ressource éducative avant le début de la saison

Chaque personne et son parent ou tuteur légal (si la personne est âgée de moins de 18 ans) doivent examiner la ressource éducative et signer l'accusé de réception dans les 60 jours suivant l'inscription.

[Ressource éducative sur les commotions cérébrales transmise avant le début de la saison](#)

[Ressource éducative sur les commotions cérébrales transmise avant le début de la saison](#)

IMPACT À LA TÊTE, AU VISAGE, À LA NUQUE OU AU CORPS

BLESSURE À LA TÊTE SOUPÇONNÉE

2

Identification d'un traumatisme crânien

Utilisez l'outil d'identification des commotions cérébrales de Patinage Canada pour vous aider à reconnaître une commotion cérébrale chez les enfants, les adolescents et les adultes.

[Outil d'identification des commotions cérébrales de Patinage Canada](#)

?

Est-ce qu'on soupçonne une blessure à la tête plus grave ou une blessure à la colonne vertébrale?

OUI

NON

ÉCARTER DU SPORT / DE L'ACTIVITÉ PHYSIQUE

Si on soupçonne qu'une personne a subi une commotion cérébrale, sans toutefois se préoccuper de toute possibilité de blessures à la tête plus graves ou de blessure à la colonne vertébrale, elle devrait être immédiatement retirée de la glace.

?

Est-ce qu'un professionnel de la santé autorisé est présent?

OUI

NON

3a

Examen médical d'urgence

On devrait immédiatement appeler une ambulance, afin d'emmener la personne au service d'urgence le plus proche, pour qu'elle fasse l'objet d'un examen médical plus poussé.

3b

Examen sur place

La personne doit être emmenée à un endroit tranquille et subir un examen médical.

L'évaluation doit être faite par un thérapeute en sport, un physiothérapeute ou un médecin

[SCATS](#) | [SCATS pour enfants](#)

?

Est-ce qu'une commotion cérébrale est soupçonnée?

OUI

NON

RETOUR AU SPORT / REPRISE DES ACTIVITÉS PHYSIQUES

4

Examen médical

Une lettre d'examen médical doit être fournie à la personne qu'on soupçonne avoir subi une commotion cérébrale. L'examen médical sert à déterminer si la personne a un diagnostic de commotion cérébrale ou non.

La lettre doit être rédigée par un professionnel de la santé autorisé, soit un médecin ou un infirmier praticien.

[Lettre confirmant le diagnostic médical](#)

?

Une commotion cérébrale a-t-elle été diagnostiquée?

OUI

NON

RETOUR AU SPORT / REPRISE DES ACTIVITÉS PHYSIQUES

5

Gestion des commotions cérébrales

La personne doit fournir à son entraîneur, au conseil d'administration de son club de patinage ou aux administrateurs de son école de patinage une lettre d'autorisation médicale qui précise qu'elle est autorisée à reprendre le patinage, à s'entraîner ou à exercer ses fonctions d'entraîneur.

La lettre doit être rédigée par un médecin, un infirmier praticien, un thérapeute en sport ou un physiothérapeute de l'équipe.

[Stratégie de retour à l'école, stratégie de retour au sport ou à un sport spécifique](#)

Est-ce que la personne a des symptômes persistants?*

OUI

NON

6

Soins multidisciplinaires pour les commotions cérébrales

Si possible, les personnes qui éprouvent des symptômes post-commotion persistants peuvent bénéficier de soins multidisciplinaires de commotions cérébrales, prodigués par des professionnels agréés formés en traumatisme cérébral.

7

Lettre d'autorisation médicale pour le retour au sport

La personne doit fournir à son entraîneur, au conseil d'administration de son club de patinage ou aux administrateurs de son école de patinage une lettre d'autorisation médicale qui précise qu'elle est autorisée à reprendre le patinage, à s'entraîner ou à exercer ses fonctions d'entraîneur.

La lettre doit être rédigée par un professionnel de la santé autorisé, soit un médecin ou un infirmier praticien.

[Lettre d'autorisation médicale](#)

RESSOURCES

Pour des renseignements complets, veuillez consulter le [Protocole sur les commotions cérébrales de Patinage Canada](#)

*Symptômes persistants : durée de plus de 4 semaines chez les enfants et les jeunes ou de plus de 2 semaines chez les adultes